Espaces sans tabac

Ce label créé par la Ligue contre le cancer vise à interdire la consommation de tabac dans les lieux extérieurs préalablement définis.

Depuis 2021, Pessac a mis en place en partenariat avec la Ligue contre le cancer 33 des espaces sans tabac.

17 lieux sont concernés : parcs, forêts et marchés de plein air.

1. Parc de Fontaudin : aires de jeux et de pique-nique.
2. Parc Razon : aires de jeux et de pique-nique, terrains de tennis.
3. Bois de Saige : aires de jeux et de pique-nique.
4. Jardin de Bois des Roses : jardin citoyen.
5. Parc Lavielle : aires de jeux.
6. Forêt du Bourgailh : bike park, belvédères, aires de jeux, parcours fitness.
7. Parc du château de Cazalet : jeux de bi-cross.
8. Parc de Jozereau : aires de jeux, boulodrome.
9. Parc de Camponac / La Châtaigneraie : aires de jeux.
10. Bois des Sources du Peugue : aires de jeux, sentier botanique, pistes cyclables et pédestres.
11. Bassin de Cap de Bos : aires de jeux et de pique-nique.
12. Square Madran : aires de jeux.
13. Parc Pompidou
14. Coulée verte Sardine : aires de jeux et de pique-nique, espaces de protection faune et flore, arbres remarquables.
15. Marché Bourrec : dimanche matin.
16. Marchés centre-ville : mardi matin et samedi matin.
17. Marché de Cap de Bos : samedi matin.

Ville de PESSAC

HÔTEL DE VILLE DE PESSAC
Place de la Ve République
33604 Pessac Cedex

courrier@mairie-pessac.fr

05 57 93 63 63

Lundi : 13h30-19h
Mardi au vendredi : 8h30-17h
Samedi : 9h-12h (de 9h à 11h : uniquement les dépôts de dossier carte d'identité ou passeport, sur rendez-vous. / De 11h à 12h : uniquement les remises de passeports et cartes d'identité)

SUIVEZ-NOUS